

lative aux lignes ferroviaires du National-Canadien; cinquièmement, l'article n° 10, la deuxième lecture du bill visant à modifier la loi sur les justes salaires et les heures de travail, sixièmement, l'article n° 4, la deuxième lecture du bill visant à modifier la loi sur le Conseil de recherches; septièmement, l'article n° 15, la deuxième lecture du bill prévoyant l'établissement d'un Conseil des sciences du Canada; huitièmement, l'article n° 39, la deuxième lecture du bill donnant suite à un accord fiscal entre le Canada et le Royaume-Uni et à un accord fiscal entre le Canada et la Suède.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE—LES SUBVENTIONS À LA FORMATION PÉDAGOGIQUE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, j'ai demandé une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand) au sujet de la possibilité d'inclure la formation des professeurs dans l'article portant sur les subventions au programme de recyclage de la main-d'œuvre. Je n'ai pas besoin, je crois, d'attirer l'attention des députés sur l'importance que revêtent toutes les questions intéressant l'enseignement. A ce moment-ci de l'année, nos journaux sont remplis de demandes d'instituteurs, indice que la pénurie chronique qui persistait en ce domaine au Canada depuis la guerre existe toujours. Tous conviendront aussi, j'en suis sûr, qu'il s'agit là d'une question de priorités dans les problèmes généraux auxquels nous avons à faire face en matière d'enseignement.

Pendant un grand nombre d'années au Canada et à la Chambre, le Parlement ainsi que le gouvernement du Canada ont négligé leurs responsabilités dans le domaine de l'éducation. Au cours des dernières années, il y a eu des innovations d'importance et je tiens plus particulièrement à parler des programmes de formation technique qui, je crois, ont été institués en 1961.

Depuis 1961 on a dépensé à peu près un milliard de dollars dans la construction de nouvelles écoles de formation professionnelle. Sous l'empire de la loi sur l'assistance à formation technique et professionnelle, le nombre de ces écoles s'est élevé à 880 et 337,878 nouveaux étudiants peuvent y prendre place. Ces brèves données statistiques révéleront que la pénurie de professeurs, problème que j'ai mentionné, a été embrouillé et aggravé par ce seul programme.

[L'hon. M. McIlraith.]

Ce doit être par négligence, lorsque cette partie du programme de la main-d'œuvre a été organisée, de n'avoir pas prévu une disposition légale accordant des subventions aux étudiants des écoles normales d'instituteurs. Cela serait très utile il me semble, à l'ouvrier vieillissant, mis à pied par l'automatisation et les progrès technologiques et qui a eu pourtant l'instruction de base nécessaire pour entrer à l'école normale et dans un an seulement, se préparer à une carrière entièrement nouvelle. Ces hommes et ces femmes contribueraient énormément, du même coup, à l'essor de nos programmes d'enseignement.

Cet oubli évident m'a été signalé par bon nombre de personnes me signalant qu'elles n'avaient pu profiter des subventions de recyclage. Même les fonctionnaires des bureaux régionaux du service national de placement ont été étonnés. Ils ont cherché par tous les moyens à assouplir les règlements, devant l'importance d'un tel programme. Malheureusement, on n'a pas réussi à faire bénéficier ces gens des dispositions actuelles de la loi. Nous avons dû nous contenter de leur accorder de l'aide, dans le cadre de l'assistance sociale, pendant la période de leur formation à l'école normale.

Il est significatif, monsieur l'Orateur, qu'aux États-Unis, où l'on a entrepris sur une vaste échelle la lutte contre la pauvreté, l'un des nouveaux programmes envisagés par le président pour résoudre le problème est la création d'un corps des enseignants. L'enseignement est essentiel à tout programme de perfectionnement. Nous avons une pénurie d'enseignants. Nous avons des gens qui aspirent à enseigner. Je crois qu'il leur serait fort utile que les règlements soient modifiés pour corriger cet oubli et qu'un programme soit instauré pour préparer les instructeurs des écoles de formation générale.

Pour être acceptés dans ces écoles de formation professionnelle, les étudiants doivent, bien entendu, avoir bénéficié d'une instruction préalable. Je n'ai donc pas besoin de m'étendre davantage sur cette présentation. Étant donné que les candidats possibles au recyclage établissent actuellement des plans en vue de leur cours de formation de l'an prochain, j'ose croire que l'on pourra prendre des mesures le plus tôt possible pour résoudre la difficulté.

• (10.30 p.m.)

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député nous a signalé nombre de points importants. Cependant, on devrait, à mon sens, souligner que